

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
29 Janvier 2016**

OBJET : Plan quinquennal d'investissements : avenant n°2 à la convention partenariale de financement des études APD/Projet et des travaux relatifs au pôle d'échanges d'Avignon

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 29 Janvier 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer l'avenant n°2 à la convention partenariale de financement des études APD/projet et des travaux relatifs au pôle d'échanges d'Avignon du 3 août 2011, dont le projet est annexé au rapport.

La dépense correspondante, soit 19 663,79 €, sera engagée sur l'autorisation de programme n°2009-19019AB, chapitre 204, fonction 821, article 204142 du budget départemental.

à l'Unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Annie Citton
Directeur
du Service des Séances de l'Assemblée